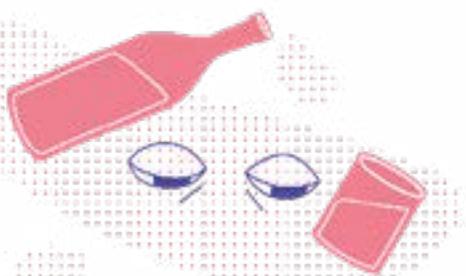


# STUPÉFIANTS

## Conduite sous stupéfiants : risques et possibles sanctions

**Votre véhicule est votre outil de travail ? Vos salariés utilisent leurs véhicules dans leur cadre professionnel ? Vous craignez pour votre/leur santé ?**

Cette fiche vous aide à évaluer les risques et à prendre connaissance des possibles sanctions qui accompagnent la consommation de substances psychoactives au volant.



5'

### PREVENIR

Employeur   
Salariés 

#### Nos sources

- [Sécurité Routière](#)
- [Le Figaro \(Santé\)](#)
- [Drogues Info Service](#)
- [Franck Cohen Avocat](#)

**Si la prise de drogues illicites est illégale en toutes circonstances, au volant elle peut s'avérer fatale. Elle multiplie en effet par 2 les risques d'accident sur la route. Et les sanctions sont intransigeantes.**

Pour rappel, un stupéfiant, aussi appelé drogue illicite, est un psychotrope interdit ou sujet à une réglementation, parce qu'il est susceptible d'engendrer une consommation problématique. Assurez-vous qu'aucune des substances que vous consommez au volant n'appartiennent à cette catégorie !

**Liste officielle des stupéfiants**



# POURQUOI EST-CE **DANGEREUX** ?

## Liste des facteurs aggravants.

Les stupéfiants modifient la perception spatio-temporelle et perturbent les sens. **Ils sont absolument incompatibles avec la conduite d'un véhicule**, car ils altèrent les facultés (vigilance, coordination, vision, etc..) indispensables à sa pratique.

### Cannabis

- Baisse de vigilance
- Mauvaise coordination
- Allongement du temps de réaction
- Diminution des facultés visuelles et auditives

### Ecstasy

- Etat d'excitation
- Surconfiance en soi
- Comportements irrationnels

### Cocaïne

- Aggressivité
- Altération du jugement
- Baisse de l'attention

### Hallucinogènes

- Troubles de la perception
- Illusions délirantes
- Angoisse voire crise de panique



**Notez que la prise d'alcool augmente les effets de chaque substance !**

# DES RISQUES TRÈS GRAVES

Pour vous et les autres conducteurs.

## Être contrôlé positif

La police et la gendarmerie disposent d'un test salivaire qui leur permet de détecter précisément le type et le niveau de stupéfiant consommé ou non par le conducteur : le cannabis, la cocaïne, les opiacés, l'ecstasy et les amphétamines.

**Tout refus de se soumettre au test est équivalent à un test positif.**



### Référence

[Article L.235-1 du Code de la route](#)

## Se tuer ou tuer quelqu'un

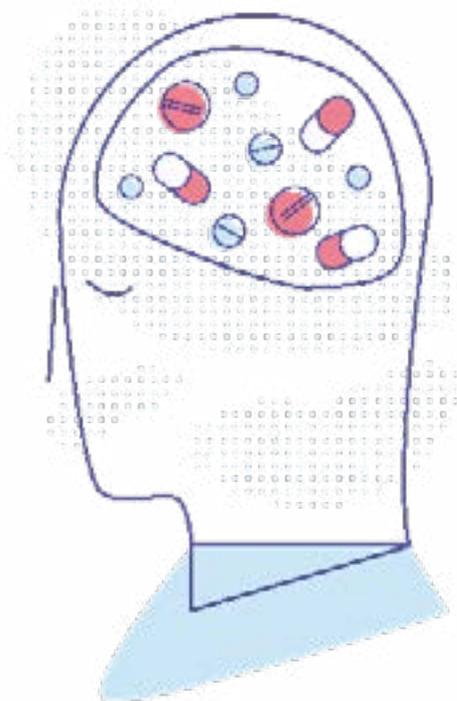
Comme nous vous le précisons en introduction, **la prise de stupéfiant multiplie par deux en moyenne le risque d'accidents mortels de la route.**

Une personne consommant un stupéfiant avant de prendre le volant ne met pas seulement sa vie en péril : elle met aussi en danger celles de tous les autres automobilistes.

# 23% des décès

sur la route en 2017 étaient dûs à un accident impliquant la prise de stupéfiants, **soit 778 personnes.**

Source : [Sécurité Routière](#)



# DE LOURDES SANCTIONS

Très, très lourdes.

En cas d'accident ou d'infraction au code de la route, les forces de police ou de gendarmerie ont le droit de procéder à **un dépistage de stupéfiants, sur la base ou non de soupçons.**

En cas de contrôle positif à un dépistage de stupéfiants et drogues au volant, les forces de l'ordre procèdent immédiatement à la **confiscation du permis pendant 72 heures.**

## En cas de contrôle positif

“Toute personne qui conduit un véhicule ou qui accompagne un élève conducteur alors qu'il résulte d'une analyse sanguine qu'elle a fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants est punie de deux ans d'emprisonnement et de 4500€ d'amende.”



### Les sanctions

- Retrait de 6 points du permis de conduire.
- Suspension ou annulation du permis.
- 4 500 euros d'amende.
- Immobilisation ou confiscation du véhicule.
- Peine de prison (jusqu'à 2 ans).



### Référence

[Art L235-1 du Code de la Route](#)

## Peine et perte du permis

**La prise de stupéfiant est un délit passible de la perte de six points sur le permis de conduire.**

Les sanctions sont aggravées lorsque cette infraction est couplée à une alcoolémie positive: **les peines sont de 3 ans d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.**

**Attention !** Le tribunal peut décider d'infliger une suspension du permis allant jusqu'à 3 ans, voire son annulation complète avec interdiction d'en solliciter un nouveau pendant 3 ans au plus.

**Licenciement possible par l'employeur** si retrait ou suspension de permis.

## Produits illicites + alcool



### Les sanctions

- Retrait de 6 points du permis de conduire.
- Suspension ou annulation du permis.
- 9000 euros d'amende.
- Immobilisation ou confiscation du véhicule.
- Peine de prison (jusqu'à 3 ans).

## En cas de récidive



### Les sanctions

- Annulation du permis de conduire avec interdiction d'en solliciter un nouveau pendant 3 ans au plus
- Confiscation obligatoire du véhicule si le contrevenant en est le propriétaire

## En cas de refus de se soumettre au test

Refuser de se soumettre au dépistage de stupéfiants lors d'un contrôle routier constitue un délit et est puni par le Code de la route.



### Les sanctions

- 4 500 euros d'amende.
- Jusqu'à 2 ans d'emprisonnement.
- Une perte de 6 points sur le permis de conduire.



### Référence

[Art L 235-3 du Code de la Route](#)

## En cas d'accident

Conduire en ayant fait usage de stupéfiants fait partie des **motifs d'exclusion des droits à protection et indemnisation** prévus par les contrats d'assurance. Les dommages aux tiers sont couverts, mais pas ceux du conducteur.



### Les sanctions

- 45 000 euros d'amende.
- Jusqu'à 3 ans d'emprisonnement.



### Référence

[Art L 222-20-1 du Code Pénal](#)

La drogue + l'alcool

**multiplie par 29**

le risque d'être victime

**d'un accident mortel.**

**Source** : [La Sécurité Routière](#)



## Des doses minimales très, très faibles.

Quelles que soient les drogues, les seuils légaux de positivité peuvent être très rapidement atteints (y compris après un seul joint) et constituent un délit.

Autrement dit, la conduite sous l'emprise de stupéfiants peut être sanctionnée même à très faible dose (1 à 2 joints selon le dosage). Rappelons à ce titre que la présence d'une drogue comme le cannabis, peut être détectée dans les urines, plusieurs jours après absorption.



# ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.



[Associations](#)



[Cabinets de conseil](#)



[Complémentaires santé](#)



[Organismes Publics](#)



[Partenaires institutionnels](#)



[Service de santé au travail](#)



[Start-up](#)

## Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.

# APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

- Point juridique :

- Réglementation dépistage

- (alcool, tabac, drogues)



- Point Juridique :

- Les 4 outils préventifs

- (alcool, tabac, drogues)



Toutes les fiches sont sur [www.addictaide.fr/pro](http://www.addictaide.fr/pro)

## UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !



Le Fonds Addict'AIDE réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'AIDE Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

62-68 rue Jeanne d'Arc 75013 Paris  
[contact@addict-aide.org](mailto:contact@addict-aide.org)

Addict AIDE